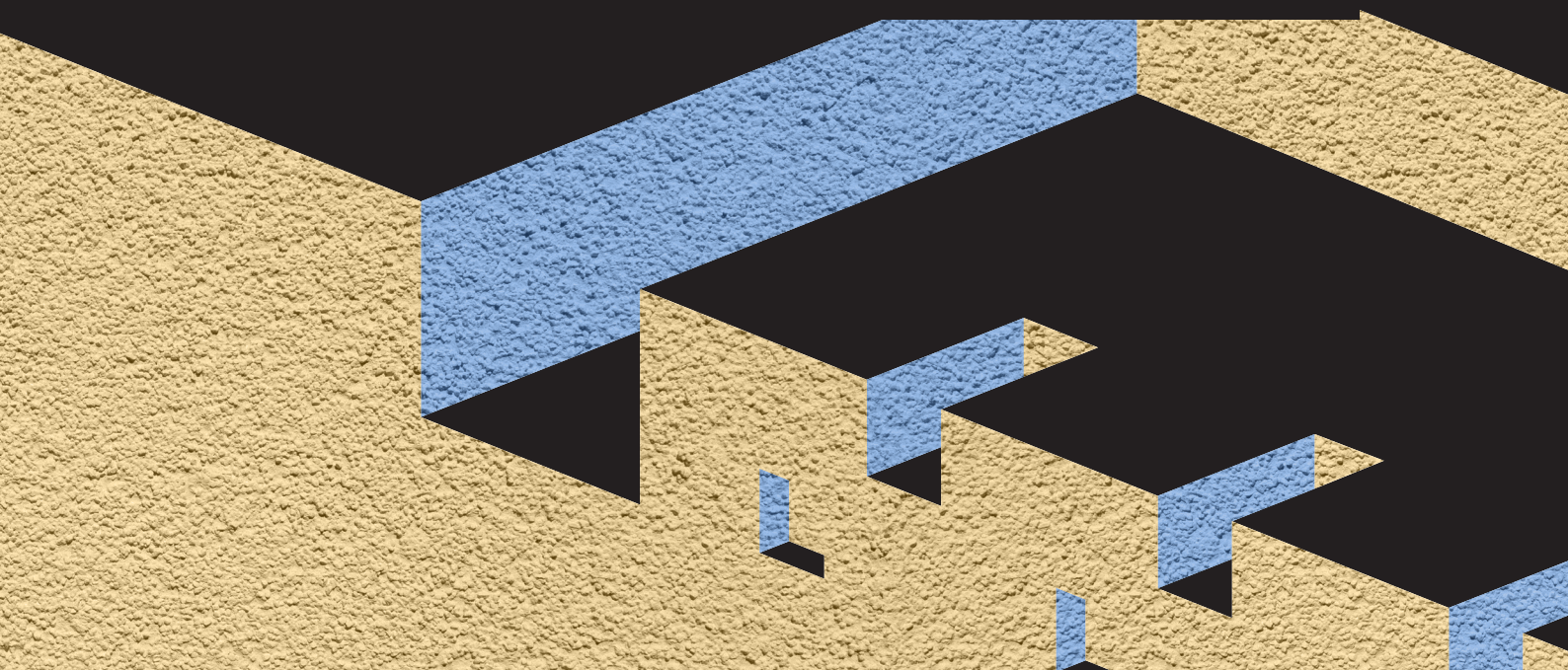


CRÉPI+ PEINTURE

26

Prix Suisse
pour l'architecture
et l'artisanat



Appel à participation

peintres
plâtriers

Les créatifs du bâtiment.

Sommaire

1	Introduction	3
2	Objet du concours	4
3	Généralités	
3.1	Donneur d'ordre et organisateur	4
3.2	Point de dépôt	4
3.3	Procédure	4
3.4	Catégories et prix	4
3.5	Exposition et publication	5
3.6	Conditions de participation	5
4	Jury	6
5	Critères d'évaluation	6
6	Inscription et dates	
6.1	Aperçu des dates	7
6.2	Appel à participation/Publication	7
6.3	Inscription	7
7	Appel à participation	
7.1	Téléchargement du formulaire de participation	8
7.2	Langue du concours	8
7.3	Documents à remettre	8
7.4	Critères d'exclusion	9
8	Remise	
8.1	Obligation des participants – Droits d'utilisation	10
8.2	Décharge de responsabilité de l'organisateur	10
8.3	Propriétés – Retour– Droit d'auteur– Responsabilité	10

Nous recherchons Les meilleures constructions réali- sées avec du crépi et de la peinture

1. Introduction

Le crépi et la peinture forment l'architecture depuis des siècles. En tant que plus anciens matériaux de construction, ils sont des éléments fondamentaux de notre culture architecturale - passée, présente et future.

Le rôle modeste du crépi est aussi sa qualité. Ses composants tels que le sable, la chaux et l'eau sont disponibles partout et la composition de sa formule est aussi variée que les régions et les cultures dans lesquelles ils sont développés et utilisés. Chaque crépi est individuel et possède son propre caractère - qu'il s'agisse d'une formule de crépi à part entière ou d'une interaction harmonieuse avec la peinture.

La diversité illimitée de la conception des surfaces crépiées dans la construction est loin d'être épuisée: de nombreuses techniques de crépi traditionnelles sont tombées dans l'oubli, de nouvelles méthodes attendent d'être découvertes. Utiliser ce potentiel et enrichir notre environnement bâti à un niveau élevé, telle est la mission des spécialistes de l'architecture, de la conception des peintures et de l'artisanat - car ici la règle veut que: «... ce n'est pas la matière qui fait la valeur d'un matériau de construction, mais sa mise en œuvre».¹

Le «Prix suisse pour le crépi et la peinture» récompense la réalisation de constructions et de concepts d'aménagement utilisant le crépi et la peinture, de façon nuancée, durable et de qualité. Une attention particulière doit être accordée au traitement des surfaces, à l'application artisanale de techniques de crépissage captivantes ainsi qu'à l'interaction cohérente de l'architecture, du crépi et de la peinture. Le présent concours est ouvert aux bâtiments industriels, commerciaux ou d'habitation, aux bâtiments de l'espace public ainsi qu'aux monuments historiques ou à des aménagements intérieurs spéciaux.

La grande qualité des contributions a encouragé l'organisateur à élargir encore plus le prix récompensant l'utilisation de haute qualité des crépis et des peintures. Le «Prix suisse pour le crépi et la peinture» est l'instrument idéal à cet effet.

Le professeur Andreas Hild, président du jury de la dernière édition, a tenu lors de la remise des prix des propos élogieux à l'égard des 26 projets présentés: «Le crépi est bien plus une technique qu'une matière. Dans tous les cas, c'est une matière dépendant fortement de sa mise en œuvre. Ce n'est qu'avec d'excellents spécialistes, artisans et planificateurs que le crépi déploie tous ses talents. Comme dans les projets présentés et récompensés en premier lieu.»

¹ Cf. Loos, Adolf: *Ins Leere gesprochen 1897 - 1900, Vienne 1921*, essai «Die Baumaterialien», citation p. 104.

2 Objectif du prix

L'objectif du «Prix suisse pour le crépi et la peinture» est de promouvoir la collaboration entre les professionnels de l'architecture, de l'architecture intérieure, de l'agencement des couleurs et de l'artisanat, ainsi que valoriser l'utilisation du crépi et de la peinture dans les constructions de haute qualité et attirer l'attention du public sur ces constructions. Ces matériaux de construction doivent susciter un intérêt particulier à l'heure où la rénovation énergétique a une grande importance et où les crépis et peintures jouent un rôle essentiel dans ce contexte.

3 Généralités

3.1 Donneur d'ordre et organisateur

L'Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres (ASEPP) est à l'initiative de ce concours qu'elle organise.

3.2 Point de dépôt/inscription

Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres ASEPP
Oberwiesenstrasse 2
8304 Wallisellen
Téléphone: 043 233 49 00
putzundfarbe@smgv.ch

3.3 Procédure

Les organisateurs lancent le «Prix suisse pour le crépi et la peinture» à l'attention d'équipes composées d'artisans et de planificateurs. Une équipe doit être composée d'au moins un planificateur (architecte/architecte d'intérieur/coloriste, etc.) et d'un artisan de la branche de la peinture et de la plâtrerie.

Les équipes peuvent bénéficier du soutien technique et matériel de partenaires industriels/fabricants de produits du secteur de la plâtrerie et de la peinture. Ainsi composées, elles représentent la planification, la conception, l'artisanat et la technologie des matériaux.

3.4 Catégories et prix

Un prix de 35 000 CHF hors taxes viendra récompenser les projets complets et soumis dans les délais, admis à évaluation par l'examen préliminaire.

La remise des prix aura lieu le 22 janvier 2026.

Des prix seront décernés dans les catégories suivantes:

Sera récompensée la réalisation de constructions et de concepts d'aménagement utilisant le crépi et la peinture, de façon nuancée, durable et de qualité.

- Conception de façades avec crépi et peinture
- Aménagement intérieur avec crépi et peinture
- Prix du public

Dans la catégorie Conception de façades avec crépi et peinture, les prix suivants

sont attribués:

OR	CHF 8000.-
ARGENT	CHF 5000.-
BRONZE	CHF 3000.-

Dans la catégorie Aménagement intérieur avec crépi et peinture, les prix suivants

sont attribués:

OR	CHF 8000.-
ARGENT	CHF 5000.-
BRONZE	CHF 3000.-

PRIX DU PUBLIC — CHF 3000.-

L'équipe lauréate du prix du public sera désignée au vote via le site web www.appliform.ch/fr/prix-suisse-pour-les-enduits-et-les-peintures par les visiteurs de la Swissbau.

3.5 Exposition et publication

Parmi les travaux soumis, les projets primés et sélectionnés seront présentés à la Swissbau du 20 au 23 janvier 2026 à Bâle. Des articles sur ce prix seront publiés dans des revues spécialisées et sur des portails en ligne. Une documentation complète sur le prix et la publication de toutes les distinctions auront lieu en février 2026. L'organisateur n'exclut pas d'autres expositions à la suite du salon professionnel.

3.6 Qualification

Réussite du travail d'équipe

Les projets retenus sont ceux réalisés en équipe. Une équipe se compose de planificateurs (architecte/architecte d'intérieur/coloriste, etc.) et d'artisans, mais aussi volontiers d'un partenaire industriel/fabricant de produits, de la branche de la peinture et de la plâtrerie.

Un des participants de l'équipe au moins doit avoir son siège social ou son domicile en Suisse.

Sont admises les constructions réalisées et achevées entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2024. Le site doit se trouver en Suisse ou dans la Principauté du Liechtenstein.

4 Le Jury

Un jury indépendant composé d'experts reconnus évalue les travaux. Ses délibérations se font à huis clos. Les membres du jury sont issus des domaines de l'architecture, de l'agencement des couleurs et de l'artisanat de la peinture et de la plâtrerie. Les décisions du jury sont prises à la majorité simple. Son jugement est définitif et ne peut être contesté. Tout recours par voie judiciaire est exclu.

Juges spécialisé-e-s

- Catherine Gay Menzel, architecte diplômée EPF SIA FAS, présidente du jury
- Prof. Annette Helle, architecte diplômée EPF SIA
- Prof. Johannes Käferstein, architecte diplômé EPF BSA FAS
- Prof. em. Annette Spiro
- Hartmut Göhler, architecte diplômé FAS SIA
- Pinar Gönül, ing. dipl. architecte UT BS SIA
- Judit Solt, architecte diplômée EPF SIA / rédactrice en chef TEC21
- Melanie Stocker, Dipl. Arch. USI SIA FAS
- Stefanie Thomet, coloriste diplômée ES, BSFA
- Jörg Kradolfer, Services techniques des plâtriers de l'ASEPP
- Peter Seehafer, Services techniques des peintres de l'ASEPP

5 Critères d'évaluation

- Qualité du concept de couleurs et de matériaux
- Évaluation de l'exécution artisanale
- Application et mise en œuvre du crépi et de la peinture dans le respect des matériaux
- Contribution à la durabilité, (par ex. les peintures utilisées doivent en priorité être distinguées par l'étiquette environnementale de la Fondation suisse pour la couleur)
- Degré d'innovation
- Preuve du travail d'équipe

L'ordre ne correspond à aucune pondération.

6 Inscription et dates

6.1 Aperçu des dates

La procédure est soumise aux dates suivantes:

- Appel à participation/publication à partir du 17 février 2025
- Téléchargement des documents de candidature À partir du 17 février 2025
- Inscription Jusqu'au 30 septembre 2025
- Fourniture de tous les documents à remettre 15 octobre 2025
(y compris échantillons de crépi et documents de planification)
- Délibérations du jury 30 octobre 2025
- Notification des participants Mi-décembre 2025
- Remise des prix pendant la Swissbau 22 janvier 2026
- Exposition du projet dans le cadre de la Swissbau 20 au 23 janvier 2026

6.2 Appel à participation/Publication

Le concours sera publié à partir du 17 février 2025 dans des revues spécialisées, sur les sites Internet smgv.ch, appliform.ch/fr/prix-suisse-pour-les-enduits-et-les-peintures ainsi que sur les plates-formes Internet des partenaires spécialisés et des écoles spécialisées et supérieures.

Les documents suivants sont disponibles pour les personnes intéressées sous www.appliform.ch/fr/prix-suisse-pour-les-enduits-et-les-peintures:

- Formulaire d'inscription (pdf)
- Exemple de plaque d'échantillon
- Concept de l'appel à participation
- Modèle de présentation sur le site web

6.3 Inscription

L'inscription doit être envoyée avant le 30 septembre 2025 au secrétariat du projet avec la mention «Prix suisse pour le crépi et la peinture 2026».

Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres ASEPP
Oberwiesenstrasse 2
8304 Wallisellen
Téléphone: 043 233 49 00
putzundfarbe@smgv.ch

7 Appel à participation

7.1 Téléchargement de la mise au concours

Les participants peuvent télécharger les informations suivantes sous www.appliform.ch/fr/prix-suisse-pour-les-enduits-et-les-peintures:

- Formulaire d'inscription (pdf)
- Exemple de plaque d'échantillon
- Concept de l'appel à participation
- Modèle de présentation sur le site web

Après l'inscription, la plaque support de crépi pour l'échantillon de façade sera mise à la disposition de toutes les équipes participantes. Format 90 x 120 cm, dispositif d'accrochage inclus. Les plaques support peuvent être retirées à partir du 16 juin 2025 sur rendez-vous auprès de l'ASEPP, Jörg Kradolfer, Téléphone 043 233 49 71 (standard) ou 079 696 55 24, à l'Oberwiesenstrasse 2, à 8304 Wallisellen.

7.2 Langue du concours

Les langues du concours sont l'allemand, le français et l'italien.

7.3 Documents à remettre

L'organisateur attache une grande importance à un plan-maquette homogène, car les travaux primés feront l'objet d'une exposition spéciale dans le cadre de la Swissbau, qui se tiendra à Bâle du 20 au 23 janvier 2026. La présentation doit donc respecter le modèle.

Tous les documents (y compris les documents et les échantillons de crépi) doivent porter la mention «Prix suisse pour le crépi et la peinture 2026» et le nom de bureau des responsables du projet.

Sont acceptées au maximum deux feuilles au format DIN A0 portrait (840 x 1189 mm). Tous les plans doivent être remis sur du papier blanc rigide (pas de papier photo brillant) et aux échelles requises.

Les plans à soumettre doivent être remis en deux exemplaires: un jeu non plié dans un dossier et un jeu plié.

Les équipes peuvent soumettre plusieurs projets, mais ceux-ci doivent être remis séparément.

A: plans/remise du texte explicatif

B: échantillon de crépi 1:1 (surface crépie façade ou pièce intérieure) format portrait

C: documents complémentaires nécessaires à la compréhension du projet

D: autres documents à remettre

Les documents suivants doivent être remis à l'attention du jury:

A Plan/Texte explicatif sur plan selon mise en page

Pour la catégorie Conception de façades avec crépi et peinture

- Idée et concept d'aménagement
- Plan de situation à l'échelle 1:500 dans son ensemble: représentation des volumes de construction, de la desserte, de tous les éléments essentiels de l'aménagement des environs ainsi que des cotes de niveau nécessaires à la compréhension
- Tous les plans et coupes nécessaires à la compréhension du projet à une échelle appropriée
- Coupe de la façade avec vue et plan correspondants à l'échelle 1:10. La coupe de la façade va du soubassement au toit et montre tous les raccords importants des éléments de construction: raccordement de toiture, fenêtres, le cas échéant raccordements de portes et de soubassements, y compris transition sur le terrain.
- Description du concept et de la structure de la façade, y compris indication de la valeur U (en cas de rénovation: comparaison ancienne et nouvelle valeur U)
- Structure stratifiée/type d'isolation/matérialisation de la façade. Sur le plan: formule du crépi, technique de crépissage, etc., et remise d'un schéma de couleurs
- Photographies

Pour la catégorie Aménagement intérieur avec crépi et peinture

- Idée et concept d'aménagement
- Tous les plans, coupes et vues nécessaires à la compréhension du projet à une échelle appropriée
- Indications sur la mise en œuvre artisanale
- Indications sur la formule du crépi, les spécificités des structures
- Plan en couleurs sur feuille séparée, dans un fichier PDF distinct
- Photographies

B Modèle de crépi (surface de crépi façade ou intérieur)

Surface de crépi à l'échelle 1:1, au format 90 x 120 cm, format portrait

C Documents complémentaires (facultatif)

- Autres petits échantillons de crépi (processus de création de la façade/de l'intérieur)
- Nuanciers (processus de création de la couleur)
- Matières des formules de crépi (exposition de chaux, de sables, d'agrégats particuliers, etc.)
- Pigments de couleur (en cas d'utilisation de pigments de couleur spécifiques)
- Autres croquis et explications

D Autres documents à remettre

Les documents suivants doivent être remis conjointement aux plans du projet:

- Formulaire d'inscription dûment rempli avec indication de l'équipe de planification, des collaborateurs impliqués et des spécialistes ou partenaires industriels consultés
- Tous les plans réduits au format DIN A3, en 1 exemplaire papier
- Tous les documents (plans, photos, illustrations, textes, etc.) doivent être remis sous forme numérique au format pdf sur support informatique.

7.4 Critères d'exclusion

Les travaux qui ne répondent pas aux critères du concours peuvent être exclus. Les dossiers doivent être complets et remis dans les délais impartis. Ils doivent être conformes en tous points aux conditions de la mise en concours, tant sur le fond que sur la forme. Il est expressément précisé qu'aucune prolongation de délai ni aucune remise supplémentaire ne sont possibles.

8 Remise

Tous les documents ainsi que l'échantillon de façade doivent être remis jusqu'au mercredi 15 octobre 2025, aux heures d'ouverture des bureaux, à l'adresse suivante:

MCH Foire Suisse (Bâle) SA
Congress Center Basel
Prix suisse pour le crépi et la peinture
«Nom de l'équipe»
Messeplatz 21
4058 Bâle

8.1 Obligation des participants – Droits d'utilisation

En soumettant sa contribution, l'équipe participante s'engage à accepter les conditions du concours dans leur intégralité. En signant la déclaration de participation ou d'auteur, elle déclare être l'auteur intellectuel de l'objet et être en possession des droits d'utilisation nécessaires des documents photographiques et des plans soumis et pouvoir en disposer dans le cadre de sa participation au «Prix suisse pour le crépi et la peinture 2026». En particulier, l'architecte ou le cabinet d'architectes garantit être autorisé par l'auteur des documents présentés et avoir conclu avec lui les accords correspondants. Parallèlement, il/elle ou le cabinet autorise l'organisateur à utiliser et à exploiter sans restriction les photos et les plans en rapport avec le «Prix suisse pour le crépi et la peinture 2026», et notamment à publier ces documents dans la presse et dans d'autres médias, par exemple sur Internet, ainsi que dans le cadre d'un éventuel ouvrage.

8.2 Décharge de responsabilité de l'organisateur

Si l'utilisation, en particulier la publication des documents photographiques et des plans soumis - contrairement à l'assurance expresse donnée par l'équipe du projet - viole les droits éventuels de tiers ou si des tiers font valoir des droits correspondants à l'encontre de l'organisateur, le participant exempte l'organisateur, à la première demande, de tous les dommages et dépenses qui en résultent.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre d'inscriptions est insuffisant.

8.3 Propriétés – Restitution – Droit d'auteur – Responsabilité

Les documents ou autres matériels soumis deviennent la propriété de l'organisateur du concours. Ils ne sont pas restitués.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage ou de perte des travaux soumis s'ils ont fait preuve de la diligence qu'ils ont l'habitude d'appliquer dans leurs propres affaires.

Contact en cas de questions

Nous répondons volontiers à vos questions et les transmettons aux spécialistes concernés.

Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres ASEPP
Yvonne Saccomanno, Cheffe de projet
Oberwiesenstrasse 2
8304 Wallisellen
Téléphone: 043 233 49 00
putzundfarbe@smgv.ch

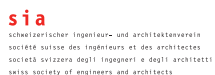
ORGANISATEUR _____



PARTENAIRE ASSOCIÉ _____



PARTENAIRES SPÉCIALISÉS _____



PARTENAIRES MÉDIAS _____



Association suisse des entrepreneurs plâtriers-peintres ASEPP
Oberwiesenstrasse 2
8304 Wallisellen
Téléphone: 043 233 49 00
putzundfarbe@smgv.ch

**peintres
plâtriers**

Les créatifs du bâtiment.